Zeitschrift: Informations-Blätter / Schweizerischer Verein für Täufergeschichte = Feuilles d'information / Société suisse pour l'histoire mennonite

Herausgeber: Schweizerischer Verein für Täufergeschichte

Band: 9 (1986)

Artikel: Les sources sur l'histoire

Autor: Würgler, Jean

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1056030

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les sources sur l'histoire

Jean Würgler

Traduction de quelques extraits d'articles de "Sources sur l'histoire des anabaptistes" (Quellen zur Geschichte der Täufer) de 1525 et 1532. Nous nous sommes efforcés de conserver dans la traduction le caractère des écrits de l'époque, ce qui influence naturellement la lisibilité du texte.

Bref extrait du traité de Balthasar Hubmaier "Du baptême chrétien des croyants" (Von der christlichen Taufe der Gläubigen), qu'il rédigea du 7 au 11 juillet 1525, "son écrit le plus important, tant au point de vue historique que théologique" (Sources, volume IX, page 117).

Du baptême d'eau chez Balthasar Hubmaier (1525)

Le baptême d'eau au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit ou au nom de notre Seigneur Jésus-Christ n'est autre chose qu'une confession publique et un témoignage de la foi intérieure et de l'engagement avec lequel un homme témoigne aussi à l'extérieur et démontre à chacun qu'il est pécheur. Il confesse qu'il est coupable, mais il croit fermement que Christ, par sa mort, lui a pardonné ses péchés et qu'il l'a justifié devant la face de Dieu par sa résurrection. Par là, il accepte dès ce moment de confesser publiquement sa foi et le nom de Christ à chacun et s'engage à vivre désormais selon la parole et le commandement de Christ. Mais non pas la seule puissance humaine, afin qu'il ne lui arrive pas ce qui arriva à Pierre, car "sans moi, vous ne pouvez rien faire", dit le Christ, mais par la force de Dieu, le Père et du Fils et du Saint-Esprit. Maintenant, l'homme s'exprime en parole et en actes, annonce le nom de Christ et célèbre sa louange, afin que d'autres deviennent saints par lui et soient sauvés, comme lui est parvenu à la foi et à la connaissance de Dieu par d'autres, qui précédemment, lui ont prêché Christ, afin que le royaume de Dieu soit multiplié. Il s'ensuit la séduction, la tentation, la persécution, la croix et toutes ses afflictions dans le monde à cause de la foi et du nom de Jésus-Christ, car le monde hait la lumière, lui préférant les ténèbres; ainsi l'homme n'a pas d'autres consolation et soutien que de recourir à la Parole de Dieu, comme l'a fait le Christ, Matt. 4, après son baptême. Par cette Parole, l'homme peut se protéger et éteindre les traits enflammés de ce monde, de Satan et du péché.
De cette description du baptême d'eau, chacun peut voir et reconnaître que la parole et l'enseignement doivent précéder le baptême extérieur. Cela conduit l'homme à reconnaître ses péchés, comme avant le baptême de Jean, ou a la reconnaissance de ses péchés et aussi à la reconnaissance du pardon par l'agneau de Dieu, comme avant le baptême de Christ, avec la résolution de changer de vie avec l'aide de Dieu.
.....
La vérité est immortelle.

Sources sur l'histoire des anabaptistes
vol. IX, pages 122/123

De la pureté de l'Eglise

Réponse d'un anabaptiste au Colloque de Zofingue le mercredi 3 juillet 1532.

Si on laisse croître la mauvaise herbe, elle prospère de plus en plus. Mais si on l'arrache, elle sèche et ne peut rester jusqu'à la fin du monde. Il ne faut pas en déduire que l'Eglise de Dieu ne doit pas être épurée des enfants du

diable. En parlant du champ, Christ entend le monde entier; de la bonne et de la mauvaise (litt. méchante) semence est semée sur ce champ. Lorsque les serviteurs lui demandèrent s'il fallait arracher la mauvaise herbe, il répondit: "Non, afin de ne pas arracher la mauvaise herbe avec le froment." Cela signifie que les serviteurs de la nouvelle alliance ne doivent pas arracher, c'est-à-dire mettre à mort celui qui fait le mal (dans le sens de Marc 10,42 "Les chefs des nations et les grands dominent" (litt. emploient la force) et Rom. 13,4 "Ce n'est pas en vain que le magistrat porte l'épée", mais aussi Marc 10,43 "Qu'il n'en soit pas de même parmi vous"): sinon ce dernier, s'il trouve encore grâce (comme dit le Seigneur: "Je veux le convertir"), est déjà mort physiquement. Mais, selon la règle du Seigneur (Matt. 18,15-17), il n'appartient pas aux chrétiens de le faire. Bien plus, ils doivent le reprendre en le bannissant et le traiter comme un païen et un publicain, jusqu'à ce qu'il s'amende. Sinon, il périra comme incroyant et n'aura plus la possibilité de se convertir. C'est exactement de la façon contraire qu'on agit dans l'Eglise zwinglienne et luthérienne (c'est-à-dire que l'on ne purifie pas l'Eglise), en obligeant avec dureté les papistes à participer au culte et à la Sainte-Cène.

Sources sur l'histoire des anabaptistes
vol. IV, pages 108/109

De l'autorité

Réponse d'un anabaptiste au Colloque de Zofingue le dimanche 7 juillet 1532.

On nous objecte qu'il n'existe dans l'Ancien Testament qu'une autorité et puissance du glaive. C'est exact. Mais, à l'argument qu'il faille pratiquer de même chez nous, je réplique avec Paul dans I Tim. 1 (5 et 8): La somme totale du commandement est l'amour d'un coeur pur etc. La loi n'est pas donnée aux justes, mais aux injustes; en outre Eph. 2 (14): Christ a supprimé l'animosité et enlevé la loi par sa chair, Rom. 10 (4ss): la loi, pour autant qu'elle concerne les choses extérieures et non l'Esprit, est abolie. C'est pourquoi Christ a conféré à son Eglise un "régiment" (une puissance) intérieur et extérieur.

Nous ne résistons pas à l'autorité du monde instituée par Dieu (Rom. 13), mais nous nous y soumettons dans l'obéissance tant qu'elle règle les choses extérieures. Mais nous ne transmettons pas l'autorité de l'Ancien au Nouveau Testament dans l'Eglise. Dans Lév. 2 [17,6] et Hébr. 10 (28), il est écrit: Celui qui a violé le loi de Moïse doit mourir, doit être lapidé sans pitié. Si vous vous en référez à l'autorité de l'Ancien Testament, vous ne pouvez pas, comme Paul l'enseigne, exclure le pécheur de l'assemblée et espérer son amendement, mais vous devriez le juger selon la mesure sévère de l'ancienne loi. Mais si vous ne voulez pas juger selon l'Ancien et le Nouveau Testament, vous devez juger selon le droit impérial, comme le font les païens. Mais ainsi, vous n'agissez bien entendu ni selon l'Ancien, ni selon le Nouveau Testament.

Sources sur l'histoire des anabaptistes
vol. IV, pages 193/194